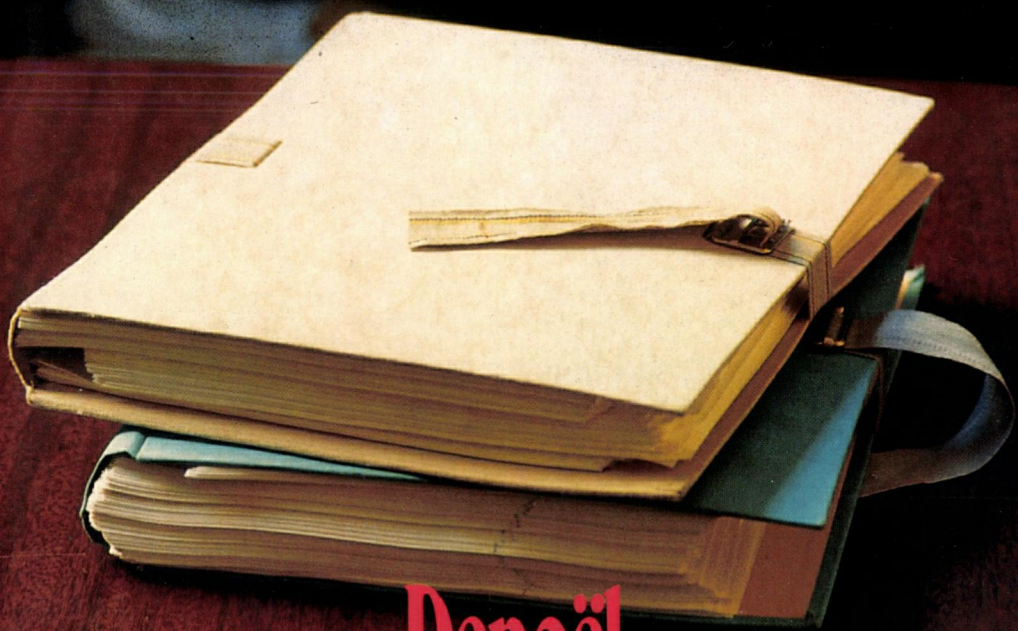


Yves Lemoine

Reconstitutions

Essai sur une manière
d'être juge



Denoël

Extrait de la publication

*A Belloc D. Quillivic
pour le talent du peintre
et la chaleur de l'ami.*

RECONSTITUTIONS

Yves Lemoine

RECONSTITUTIONS

sur une manière d'être juge

Denoël

**© by Éditions Denoël, 1986
19, rue de l'Université, Paris 7^e
ISBN 2-207-23297-2**

1.

Reconstitutions

Ce fut mon premier crime. J'avais été nommé juge d'instruction à N. un mois plus tôt. Alors que je m'apprêtais à descendre au Palais, le substitut du procureur de la République vint me chercher chez moi. Meurtre commis dans un village perdu au fond du Morvan. Quand nous arrivâmes à B., l'adjudant de gendarmerie nous attendait. Ce n'était certes pas un fin limier mais un de ces gendarmes des brigades rurales connaissant son monde. Il nous mit au courant avec des mystères dans la voix. Le meurtre avait été perpétré dans une ferme appartenant au maire du village.

M. de M. était fort élégant. Il passait pour « parisien » ce qui voulait dire qu'il s'entendait peu à l'élevage. L'affaire était menée par le fermier tandis que Monsieur remplissait avec beaucoup de conscience ses devoirs municipaux. En plus du couple de fermiers, le propriétaire employait en qualité de valet de ferme un certain H. (nous l'appellerons Henri). C'était un garçon de l'assistance publique. Un gosse de dix-neuf ans, blondasse, râblé, buté qui s'entendait bien avec la fermière et semblait satisfait de son sort. Henri avait tué dans la nuit, d'un coup de carabine, le jeune D. qui tentait de pénétrer dans la grange isolée où l'on avait aménagé sommairement une chambre au valet.

Nous laissâmes à droite la grosse maison bourgeoise pour nous engager dans le chemin de la ferme. L'adjudant

achevait de me mettre au courant : la fermière avait entendu deux coups de feu vers trois heures du matin ; elle avait couru au château et Mme de M. avait appelé la gendarmerie. Henri n'avait fait aucune difficulté pour reconnaître le meurtre. Il était là, entre deux gendarmes, les poignets cadénassés dans des menottes ; sale de n'avoir pas dormi, étriqué de froid. M. et Mme de M. nous accueillirent dans la cour. Nous entrâmes dans la grange. Le corps de D. gisait sur une grande table. Des plaques de sang salissaient son pull en deux endroits : dans la région du cœur et un peu plus bas sous le mamelon. Nous visitâmes les lieux. De cette grande pièce à fourrage partait un couloir étroit et coudé conduisant à un réduit meublé d'une vieille armoire, d'un lit de fer, d'une étagère et d'une table. Un pichet à eau était posé dans une cuvette. Il y régnait une odeur de corps mal lavé, de sous-vêtements sales, de sueur et de tabac refroidi. C'est là que vivait Henri depuis six mois qu'il était majeur. Les gendarmes et le substitut s'affairaient : il fallait convoquer une ambulance, faire porter le corps à la morgue du cimetière de l'Aiguillon à N., délivrer des réquisitions aux médecins légistes, ordonner aux gendarmes de poursuivre l'enquête. De toute façon on ne pourrait entendre Henri qu'en présence de son avocat. Il me serait seulement présenté dans l'après-midi afin que je l'interroge sur son identité, l'inculpe d'homicide volontaire et le place sous mandat de dépôt. Ces dispositions prises, nous retournâmes à N. ; je priai les de M. et le couple de fermiers de passer au Palais dans l'après-midi.

Henri me fut présenté vers seize heures. Je ne réussis guère à tirer de lui que des acquiescements brefs sur son état civil. Avant de prendre une décision qui eût dû aller de soi concernant sa mise en détention je reçus la fermière – son mari avait allégué des travaux urgents pour ne pas venir – qui me semblait bien disposée à l'égard d'Henri ainsi que Mme de M. Je leur demandai si elles voyaient des objections à ce que je laisse Henri en liberté sous leur garde. Il continuerait ainsi à travailler, la gendarmerie du bourg exercerait une surveillance discrète ; cela vaudrait

toujours mieux que l'enfermer. Je ne pouvais me défendre d'une certaine compassion. Je commençais à connaître le triste parcours des gosses de l'Assistance placés dans le Morvan où ils étaient promenés de ferme en ferme, parfois maltraités, toujours méprisés. Le drame semblait avoir bouleversé les deux femmes, elles parurent me comprendre; les gendarmes furent quelque peu surpris de ma décision dont le procureur se lavait les mains jusqu'à plus ample informé. En fin de journée, le substitut et moi nous rendîmes à la morgue. Les deux médecins légistes et les gendarmes s'affairaient déjà autour du corps de D.

L'autopsie ne nous apprit rien que nous ne sachions déjà. D. avait été tué de deux coups de carabine dont un directement dans le cœur. L'arme avait été achetée par Henri pour la chasse. Cette mort manquait de mystère. Les journaux locaux ne firent guère de cas d'une affaire entre jeunes. D. passait pour un jeune écervelé, sa famille n'était pas citée, ce qui laissait entendre qu'elle n'était guère « estimée », Henri était de l'Assistance.

Quand le juge d'instruction est saisi d'une affaire criminelle, il met en marche toute une série d'enquêtes sur la personnalité du meurtrier et d'expertises mentales, médico-psychologiques exigées par le code de procédure pénale. Dans l'affaire qui m'occupait c'était l'essentiel. Elle ne présentait aucune difficulté.

Quelques jours après, les gendarmes de B. me communiquèrent par téléphone les rumeurs qui couraient dans le village. On chuchotait que D. connaissait bien son meurtrier, qu'on l'avait vu quelquefois vers la grange où il avait même passé quelques nuits. On disait en savoir plus long sur ce D. grand gaillard fainéant; on susurrant que si Henri avait été laissé en liberté... Inquiètes de ces bruits, Mme de M. et sa fermière vinrent me dire qu'Henri se montrait menaçant, que les fermiers ne pouvaient plus assurer la surveillance de ce garçon; bref, malgré les avis favorables de la gendarmerie où je lui avais demandé de se présenter de son propre gré chaque semaine, je me vis dans l'obligation de placer Henri en détention provisoire.

L'Assistance publique envoya un avocat parisien pour assurer la défense d'Henri. C'était une charmante vieille dame qui, visiblement, n'avait guère l'habitude des Assises. Lorsque je lui annonçai mon intention de placer son client sous mandat de dépôt, elle poussa un petit gémissement plaintif très inattendu. Elle ne se manifesta guère au cours de l'instruction. J'interrogeai Henri sur les faits avec douceur et entêtement. S'il voulait bien reconnaître qu'il connaissait D., il se montrait plus discret sur la nature de leurs relations. Henri n'était pas capable de faire trois phrases et son âge mental était celui d'un adolescent de treize ou quatorze ans. Je crus comprendre que D. profitait de sa situation. C'était le « coq » du village. Henri était son souffre-douleur. Il le « tapait », lui « empruntait » un ceinturon ou un jean; il devait le ridiculiser devant les filles et, chose plus mystérieuse, il venait de temps à autre coucher dans le réduit. Il y a tout lieu de penser qu'il prenait le lit. Henri devait sûrement, ces nuits-là, coucher par terre. Jamais je ne pus obtenir d'Henri qu'il me révélât la raison pour laquelle D. venait parfois coucher à la grange, lui dont la famille habitait à quelques kilomètres et qui se déplaçait en cyclomoteur. Il y avait incontestablement entre eux un lien trouble. D. en imposait à Henri et se conduisait en petit caïd. Quelles humiliations, quelles tromperies avait-il dû faire subir à ce dernier pour qu'il en vînt à le tuer ? Je ne pus jamais le savoir. Je ne croyais pas un seul instant que D. imposât au gamin des relations homosexuelles mais la chose n'était pas impossible.

J'ai toujours été frappé par la capacité de silence de ceux qui ont commis des actes que leur propre morale réprouve. Dans ce département rural où les affaires d'inceste fleurissaient il était rare d'en obtenir l'aveu et il arrivait que l'affaire ne surgît qu'après de longues années quand la fille, devenue adulte, faisait endurer au père les affres de jalousie. Henri n'offrait à mes questions qu'un front buté et un regard vide. Il s'adaptait bien en prison où chacun témoignait de sa placidité. Il n'aimait simplement pas qu'on parlât du meurtre; il ne s'en défendait

pas; il ne voulait pas raconter. Je me souviens qu'au cours du premier interrogatoire, après avoir exhalé quelques « ouais » à mes questions et au moment de signer le papier, il me demanda brusquement si on lui rendrait son ceinturon. Je lui demandai de quel ceinturon il s'agissait; il me précisa, sans gêne, que c'était le ceinturon que portait D. au moment où il l'avait tué et qu'il lui avait emprunté quelques jours plus tôt!

J'avais envoyé des commissions rogatoires aux différents lieux de « nourrice » que connut Henri, je demandais qu'on me décrivit sa scolarité, ses années d'enfance. On ne me racontait rien que la misère ordinaire d'un gamin tôt placé, renfermé, qui passait pour un peu stupide. On décrit toujours une enfance comme sans gravité. Il n'y avait guère de différence avec l'enfance de sa victime qui vivait dans un milieu que les gendarmes, pudiques, qualifiaient de modeste. Le père de D. était cheminot en retraite; avec sa femme, ils trouvaient dans l'alcool de quoi se consoler. La mère de D. criait sur les toits que c'était une honte de ne pas avoir enfermé tout de suite le meurtrier de son fils et que c'était perdre du temps que de lui faire un procès.

Vint le jour de la reconstitution. C'est un usage judiciaire dans les dossiers criminels que de procéder à une reconstitution sur les lieux du crime. L'opération se monte avec un grand concours de monde. Les témoins, les avocats, les gendarmes et, dans les communes rurales, le maire et une nombreuse population. Fort heureusement, la ferme était éloignée du bourg et il était aisé d'en interdire l'accès à ceux dont la présence relevait de la curiosité. L'inévitable journaliste local échangeait avec le gendarme chargé du dossier photographique des impressions de professionnel.

Henri arriva dans un fourgon de gendarmerie, précédé de l'avocate. Je les laissai s'entretenir un instant puis j'expliquai les raisons de l'acte. Henri comprit fort bien et se prêta sans aucune émotion apparente à la reconstitution des gestes. Il se mit de lui-même avec la carabine (apportée du greffe du tribunal) dans le coude du couloir,

confirma qu'il savait bien qu'il s'agissait de D. Non il n'y avait pas de doute, D. avait d'abord gratté au volet, non il n'avait pas peur de D., simplement il ne voulait pas qu'il vienne ce soir-là. C'est tout ce que nous obtînmes d'Henri.

Je renvoyai Henri devant la cour d'assises de N. Les experts psychiatres l'avaient trouvé tout à fait normal; comme tous les gamins de l'Assistance, il n'avait pas de témoin de moralité. L'avocat général le trouva sournois; la cour le condamna à neuf ans de réclusion criminelle.

Pourquoi d'abord cette histoire sans pleins ni déliés, sans *épaisseur*, cette histoire de campagne dont l'acteur était un étranger comme j'en ai tant vu dans ce pays: bredins et assistés, fils d'alcooliques traînés de ferme en ferme.

Peut-être son extrême dénuement me permet-il mieux d'introduire les reconstitutions sans les complaisances qui d'ordinaire accompagnent ce genre de tentative. Il n'y avait pas de quoi pavoiser. La crudité d'une misère sans l'alibi de la recherche ou l'excitation d'un interrogatoire.

Nous étions en février 197... et il n'est pas inutile que je campe cette ville et ce département où je vécus mes trois premières années de magistrat. N., ville de la Loire, oh! non pas triomphante comme Blois, plutôt mesquine. Pauvre petit bout de Bourgogne sans grands souvenirs que ses apanages italiens. Ville déchue. Quelques portails de pierre grise, quelques cours en forment le beau côté, celui auquel s'agrippent les érudits de la société académique. Mortuaire, bien sûr, en cette fin d'hiver, doublement par la présence des restes vénérés de Bernadette Soubirous qui attire les promeneurs dominicaux. Poupée de cire dans sa verrière comme une femme aux serpents enfin mortellement piquée.

Au bas du parc grouille la ville et par des ruelles on *monte* au Palais. N. s'enorgueillit de son château. Le premier château de la Loire écrivent les journalistes locaux. C'est une médiocre bâtisse quasi à l'abandon. La Justice y fut installée au début du XIX^e siècle; elle sauva les lieux en les déshonorant. Les entablements sont édentés. Des pierres se descellent et chutent sur la tête des rares touristes qui osent entrer. La cour arrière est ignoble, les meneaux des fenêtres désagrégés et les losanges de plomb sont veufs de leur verroterie colorée. Tout y suinte la médiocrité jusqu'au nauséux escalier dont la maçonnerie ferme la cuisine du concierge.

La tour centrale est ridiculement maigre et l'escalier à vis qui mène aux salles d'audience uniformément gris, maculé de chiures de pigeons dont les carcasses jonchent les greniers où sont entassés les vieux dossiers et les pièces à conviction.

Rien de noble dans cette triste demeure. La grosse tour d'angle où est installé mon *cabinet* est meublée de fer. Les armoires dégueulent de paperasseries. Sur les murs jaune pisseux mon prédécesseur avait agrafé quelques reproductions d'insignes de gendarmerie. Ce qu'on appelle la salle d'attente est aménagée parcimonieusement. Je me souviens encore du pot de fleurs rouge en matière plastique sur la table de bois blanc.

Mon bureau est un bouge. On y tient à quatre quand ma greffière tire son bureau vers elle pour laisser s'asseoir un gros gendarme. Mon collègue de l'instruction, en place à mon arrivée, a pris le « grand » bureau, celui que l'on transforme en chambre des délibérations les jours d'audience de la cour d'assises. Je n'ai jamais su d'ailleurs où il instrumentait ces jours-là. C'était un garçon roide et placide, chaleureux comme un juge peut l'être quand il est dénué de passions.

Quelques escaliers, une lourde porte en chêne noirci, la salle d'audience du tribunal civil qui est aussi celle de la

cour d'assises. Elle est boisée sur presque toute sa hauteur et meublée de balustrades dans le goût du XVIII^e siècle, le tout agrémenté de fauteuils néo-gothiques. Cette étrange alliance est évidemment due au Second Empire. Il faut traverser, traverser encore cette salle vide que dans tous les tribunaux on dit *des pas perdus* puis celle, plus rarement cirée, du tribunal correctionnel pour accéder à la partie du Palais la plus peuplée; là où les juges ont leur bureau. A droite (à mi-escalier bien sûr) la bibliothèque. Dans quelques alvéoles de cette autre tour d'angle qui fait le pendant avec la mienne sont nichés des bureaux : dans les étages les juges du siège, au premier les services du procureur de la République : substituts, greffe correctionnel et, au fond d'une vaste pièce sombre : le procureur. L'écologie d'une administration manque d'innocence. Le président du tribunal avait choisi un bureau dans les hauteurs. Il l'avait fait retapisser d'un papier losangé jaune canari et transportait sa table au gré des saisons, de la fenêtre qui surveille la ville à la cheminée monumentale qu'il avait également fait peindre en jaune.

C'était quand je l'ai connu un magistrat intègre et apeuré. A quelques exceptions près, les présidents de tribunaux de modestes dimensions présentent cette particularité de l'effroi. Les jeunes magistrats les effraient, un appel téléphonique du premier président de la cour d'appel les courbe en deux. Ils sont délateurs des excès de leurs magistrats auprès de la cour et, parfois, dénoncés auprès d'elle par des collaborateurs intéressés à leur propre avenir. Plus que n'importe quelle autre administration la justice bride ses fonctionnaires par l'*avancement au choix*. Au cours d'une visite de vœux – eh oui! – effectuée par mon collègue juge d'instruction et moi-même au premier président et au procureur général de la cour, j'entendis mon collègue tellement bouleversé et soucieux de bien faire qu'il inversa les titres de ces personnages, se faisant vertement tancer par le deuxième.

Revenons au Palais. Le procureur de la République s'était établi dans une vaste pièce de rez-de-chaussée, parcimonieusement éclairée, meublée de bibliothèques Louis-Philippe et d'écritaires Napoléon III. Il avait fait son bureau d'un piano carré en loupe. On se sentait, en sa présence, pris dans les rets d'une séduction inavouable. Bel homme, anguleux avec l'apparence d'une honnêteté un peu brusque. Il faisait carrière au parquet ce qui signifiait un poulinage. En ai-je entendu parler de ces nécessités occultes ! Être le poulain de quelque supérieur avec toute la complaisance que de telles préférences impliquent. Le procureur régnait par de souriantes menaces, n'en excluant personne si ce n'est son premier substitut qui l'avait connu magistrat militaire en Algérie et, de ce fait, jouissait d'une large autonomie.

Ainsi allait le tribunal de N. dans sa déplorable médiocrité.

Le barreau comptait une quinzaine de membres. Comme toujours dans les petites villes il se partageait en trois groupes : quelques notables, bâtonniers, anciens bâtonniers ou promis au bâtonnat, les médiocres et les stagiaires dont la condition précaire ne permettait pas toujours de présager à quel groupe ils s'incorpore-raient.

Le juge d'instruction exerce sur ses concitoyens une fascination un peu morbide. Elle n'était certes pas absente de mon choix. Plus tard, après quelques années d'exercice, on prend la mesure de son désir d'effrayer pour mieux séduire. Alors on se réveille encore intègre ou définitivement *piégé, accroché* dirait-on dans le langage des drogués.

Pour se jeter dans la fonction il faut toute l'inconscience du jeune auditeur de justice fraîchement installé dans son premier tribunal ou le calcul cynique que cet exercice favorisera l'avancement après des années passées dans des fonctions moins exposées : comme celle de juge du siège,

simple assesseur d'une formation collégiale de jugement (ce sont les trois hommes qui dominent la salle d'audience d'un air distrait et quelquefois endormi) ou bien comme substitut du procureur de la République, c'est-à-dire jeune magistrat adjoint à cet important personnage pour vagir ses premiers réquisitoires sous son attentive férule.

Les juges d'instruction sont un peu plus de cinq cents, en France. Ils dirigent les enquêtes de police dans les dossiers dont ils ont la charge; ils interrogent, confrontent, se transportent sur les lieux du crime, assignent à des experts, à des gendarmes ou des policiers les recherches qu'ils estiment nécessaires à la manifestation de la vérité. Seuls. Comme ils le sont aussi pour décider de la détention d'un citoyen sur lequel, après tout, ils savent bien peu de chose.

Juge d'instruction? Je le fus à en perdre le sommeil! Réveillé en sursaut: « Bon Dieu, untel! en tôle depuis quatre mois... » Le sursaut, l'éveil, le nom griffonné à la hâte sur un carnet posé au côté du lit, tout cela ne ressemblait pas aux angoisses de l'humaniste confronté à l'enfermement de ses semblables mais plutôt à celles du jeune juge empêtré dans les rets d'une procédure pénale exigeante, sous les regards croisés d'un avocat pugnace et du président de la chambre d'accusation de la cour d'appel, magistrat de rang élevé chargé de suivre les dossiers des juges d'instruction.

Fonction sous surveillance. La loi républicaine se méfie du judiciaire. Napoléon avait cette phrase, cruelle: « Mes évêques, mes juges, mes gendarmes. » Garants de l'ordre intérieur de l'Empire. On passe un concours, on suit la scolarité d'une école et on gagne son avancement quand les notes des supérieurs sont bonnes; lentement et sans certitude. Oui les juges français sont bien d'abord des *petites juges*. Les régimes politiques changent mais ils montrent sur ce point une constance remarquable. Tenir

Reconstituer la réalité d'un fait, la vérité d'un acte, telle est la fonction essentielle du juge d'instruction.

Ils sont ainsi 600 hommes et femmes à avoir reçu tout d'un coup, sans préparation véritable, le pouvoir d'arrêter, d'incarcérer, de contrôler l'activité policière.

Les affaires évoquées par Yves Lemoine sont réelles. Elles ont marqué cette vie de juge, comme elles marquent chaque jour celle de centaines de gens, car ce sont des affaires banales. Mais rien n'est moins banal que le quotidien, qui va du petit délit jusqu'à l'infanticide.

Ce livre apporte plus qu'une simple description des mécanismes judiciaires. Il livre une réflexion personnelle sur le présent et l'avenir d'un métier qui consiste à fouiller dans le plus intime de l'autre, et dont la société exige de ceux qui l'exercent des comportements parfois contradictoires.

Yves Lemoine, juge au Tribunal de Paris, fut pendant quelques années juge d'instruction dans un petit tribunal de province. Il poursuit des recherches sur l'histoire de la criminalité et a fait paraître, en collaboration, *Juges et procureurs, histoire d'une perversion* (1980) et *Les Avenues de la République. Souvenirs de F. V. Raspail* (1983).


Photo Jean-Pierre Morel



9 782207 232972

Imp. JAT

Extrait de la publication

10-86 
ISBN 2-207-23297-2
86 FF TTC